

DELIBERATION N° 88/05-03 - AIRE DE STATIONNEMENT A.I.C.

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, rappelle à l'Assemblée que lors de la construction de la salle Marie Marvingt, il avait été envisagé de créer une aire de stationnement, face à cette salle, le long du talus S.N.C.F.

L'utilisation permanente et sans cesse grandissante de ce complexe implique la création de ce parking.

Pour ce faire, il convient :

1/ de confier l'étude et le contrôle des travaux à un bureau d'études dont les éléments de la mission seront les suivants :

- Avant projet sommaire (APS)*
- Avant projet détaillé (APD)*
- Spécifications techniques détaillées (STD)*
- Plan d'exécution des ouvrages (PEO)*
- Dossier de consultation des entreprises (DCE)*
- Assistance marché travaux (AMT)*
- Contrôle général des travaux (CGT)*
- Réception et décompte des travaux (RDT)*
- Dossier des ouvrages exécutés (DOE)*

Sa rémunération sera établie sur un coût de 295 000 F H.T. soit 349 870 F TTC, au taux de 12,44 % .

2/ d'acquérir une surface de terrain de 2 000 m² environ de terrain appartenant à la S.N.C.F., au prix estimé par les Domaines,

3/ de signer une convention d'entretien et d'embellissement du talus restant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner le Bureau d'Etudes BCI (9, Rue de la Vologne 54520 LAXOU)*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement proposé par le Bureau d'Etudes,*
- de donner son accord pour procéder à une consultation d'entreprises,*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue,*
- d'autoriser Monsieur le Maire à négocier l'acquisition des terrains nécessaires au projet, étant entendu qu'il sera pris référence de l'estimation des Domaines et que la décision définitive d'acquisition sera prise lors d'un prochain Conseil Municipal,*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'entretien et d'embellissement des talus subsistants.*
- Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 1988.*